

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Sud Est Aménagement commercial

Affaire suivie par : Marie-Hélène LARCHE

Tél: 04.56.59.46.50 Fax: 04.56.59.46.04

Courriel: ddt-cdac38@isere.gouv.fr

Références : CDAC

Grenoble, le 01/09/2011

ATTESTATION PREFECTORALE D'UNE AUTORISATION TACITE

Le Préfet de l'Isère, atteste que :

 Le 1^{er} juillet 2011 a été reçue au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Isère, la demande présentée par la SAS GOUIRAN afin d'être autorisée à étendre de 181 m² la surface de vente un commerce de gros et de détail d'équipements de coiffure et d'esthétique, zone de Comboire sur la commune d'ÉCHIROLLES;

Après avoir constaté le 22 août l'absence de quorum et en l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial dans le délai de deux mois prévu à l'article L.752-14 du code de commerce, l'autorisation sollicitée par la SCI GOUIRAN a été tacitement accordée le 1^{er} septembre 2011.

Le texte de cette attestation doit être affiché pendant un mois à la mairie d'ÉCHIROLLES.

Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général adjoint signé Bruno CHARLOT